



AEPU	Association des Enseignants-Chercheurs de Psychologie des Universités
A.Psy.EN	Association des Psychologues et de psychologie dans l'Éducation nationale
AFPEN	Association Française des Psychologues de l'Éducation nationale
FFPP	Fédération Française des psychologues et de Psychologie
SFP	Société Française de Psychologie
SE-UNSA	Syndicat des Enseignants - UNSA
SNES-FSU	Syndicat National des Enseignements du Second Degré - FSU
SNP	Syndicat National des Psychologues
SNUipp-FSU	Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des Écoles et PEGC-FSU

COMMUNIQUE DE PRESSE DU GROUPE DES 9

Les psychologues de l'Education nationale ne sont pas des agents auxiliaires de la santé scolaire :

Pour un service public de psychologie-de l'Education nationale

La cour des comptes a publié un rapport en avril 2020 intitulé : « Les médecins et les personnels de santé scolaire ». Les psychologues de l'Education nationale ont découvert un rapport très préoccupant, présentant des éléments à charge. Il est préconisé d'englober les psychologues de l'Education nationale dans un service de santé scolaire, regroupant les médecins, les assistant-e-s de service social et les infirmier-e-s.

Prétextant un nombre insuffisant de bilans de santé réalisés par l'Education nationale et écartant d'emblée la nécessité d'augmenter les recrutements, les rapporteurs, en voulant créer ce service de santé, centrent l'action des personnels sur une approche médicalisante des difficultés à l'École, et de la prévention en direction des enfants et des adolescents.

Les Psychologues de l'Education nationale ne sont pas des agents auxiliaires de la santé scolaire

L'activité des Psychologues de l'Education nationale s'inscrit dans le champ spécifique de la psychologie qui ne se réduit ni au champ médical, ni au champ pédagogique. La création du corps unique consacre ce rôle qui vise à permettre la réduction des inégalités sociales en favorisant l'autonomie et l'émancipation. Les Psychologues de l'Education nationale interviennent auprès des élèves présentant des signes de souffrance psychique et contribuent à l'instauration d'un climat scolaire bienveillant en déployant l'ensemble des dimensions de leur métier. L'amélioration du bien-être passe aussi par le travail sur le sens des apprentissages, l'analyse des difficultés rencontrées, l'articulation entre le développement psychologique de l'enfant et de l'adolescent en lien avec ses problématiques familiale, sociale et sa capacité à se projeter dans l'avenir.

Le rapport occulte une large partie des missions confiées aux psychologues et se focalise de manière réductrice sur une partie de leurs missions, sans rendre compte de leur diversité et de leur intérêt. L'action des psychologues de l'Education nationale s'appuie sur l'ensemble des références théoriques en

psychologie, incluant notamment la psychologie de l'orientation - explicitement mise en cause dans ce rapport. Elle ne peut s'accomoder du cadre étrié des centres médico-scolaires.

Une ignorance délibérée de la réalité du travail des psychologues de l'Education nationale

Des données plus rigoureuses étaient attendues de la part des rapporteurs, qui méconnaissent totalement la réalité du travail des psychologues de l'Education nationale et des directeurs-trices de CIO, travestissent les textes règlementaires sur les horaires, les évaluations et les chiffres concernant les effectifs.

Les psychologues de l'Education nationale et les directeurs-trices de CIO ont un statut spécifique qui les ancre dans l'Education nationale au plus près des besoins des élèves et des équipes (équipes pluri-professionnelles, cellules de veille, équipes éducatives, RASED...).

Si le développement de la formation continue, la nécessité d'espaces de travail équipés préservant la confidentialité sont des exigences pointées par le rapport, ses préconisations ne permettent absolument pas de les satisfaire, et ignorent l'urgence de l'augmentation significative des recrutements aux concours des psychologues de l'Education nationale.

Une réorganisation des services de santé scolaire ne peut déboucher sur une décentralisation des personnels

Sans aucune référence à leurs missions nationales, les rapporteurs imaginent utiliser ces personnels dans ce nouveau service, sous le contrôle d' « *inspecteurs d'académie chevronnés* », pour appliquer les conventions signées entre les ARS et l'Education nationale dans une logique de mutualisation des moyens avec tous les acteurs du champ médical, des associations et des collectivités territoriales.

Les organisations syndicales et associatives signataires de ce texte s'interrogent sur les véritables motivations de ce rapport alors que le 15 janvier le premier Ministre a proposé de transférer le service de santé scolaire aux départements. 20000 agents publics pourraient être ainsi décentralisés aux départements, privant l'Ecole de l'apport des psychologues de l'Education nationale et aussi de tous les autres membres des équipes pluri professionnelles. Les organisations signataires dénoncent les projets de décentralisation et de dénaturaion des missions qui affaibliraient le service public et augmenteraient les effets des inégalités sociales.

Pour un véritable service public de Psychologie de l'Education nationale de la maternelle à l'enseignement supérieur

Les organisations syndicales et associatives n'ont cessé de réclamer depuis les années 2000, et plus particulièrement depuis 2017, l'ouverture de discussions -sur la formation continue, les recrutements et la mise en place d'un véritable service public de psychologie de l'Education nationale de la maternelle à l'enseignement supérieur.

Un tel service aura l'avantage de mieux répondre au travail pluri professionnel et d'accroître la visibilité des psychologues à tous les niveaux du système éducatif pour répondre à l'ensemble des besoins des usagers de l'institution et de ses personnels.